

Communiqué Grand Ecran Italie – Mai 2006 : « Quand Cannes rit, Paris pleure » :

En cette période de célébration du cinéma au festival de Cannes, le Collectif *Sauvons le Grand Ecran* et l'Association *Sur les Toiles de Paris*, souhaitent dénoncer la conspiration du silence entourant l'assassinat programmé d'une des salles les plus emblématiques de notre capitale : le Gaumont Grand Ecran Italie, Paris 13^{ème}.

Nous rappelons que la fermeture de ce complexe cinématographique le 2 janvier dernier par EuroPalaces (fusion des enseignes Gaumont et Pathé depuis 2001) en vue de sa destruction au profit de surfaces commerciales (*), s'est faite contre l'avis du public, des professionnels, des cinéphiles, des riverains, des élus (1), des commerçants et de nombreuses associations, et en violation de la convention passée avec la Ville de Paris stipulant que Gaumont doit « participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement » au minimum jusqu'en novembre 2006 (2 - **Cahier des charges - Art. 8 à 11**).

Nous contestons les raisons invoquées pour cette fermeture, intervenue en l'absence de tout appel d'offres, sans tenir compte des exceptionnelles caractéristiques techniques de ce cinéma (**), son classement en tête du groupe pour la qualité de ses services (3), et ses records d'affluence enregistrés en décembre 2005 (+ 191%, meilleur score de France) (4) :

- ⇒ « une baisse importante de fréquentation en 2004 ». Or les chiffres démontrent qu'en 2004 le Grand Ecran Italie, 9^{ème} sur 17 cinémas comparables, arrivait fréquemment dans le peloton de tête des salles parisiennes (5 et 6).
- ⇒ « une perte de 12% sur les entrées en 2005 ». Or non seulement la baisse pour cette salle s'avère conforme à la moyenne nationale (7), mais ses performances en 2005 dépassent régulièrement celles de ses concurrentes Paris-Périphérie (***) et (4) ;
- ⇒ une soi-disant « inéluctable » concurrence des multiplexes depuis 1997. Or rien n'a été mis en oeuvre pour contrer les effets de cette concurrence annoncée (8).

Autre anomalie (relevée dernièrement par la revue Positif) s'ajoutant aux dérives précédemment dénoncées (9) : que le sort d'une salle de cette envergure - qui s'inscrivait à sa construction parmi les grands chantiers de l'Etat (10) - dépende des décisions unilatérales d'un groupe dominant dans les secteurs de la production, de la distribution et de la diffusion, sans aucun contre-pouvoir des autorités publiques (11).

Sans oublier que si la vente des murs se réalisait à des fins commerciales au prix du marché actuel, les parisiens se verraient spoliés des avantages financiers consentis à l'époque par l'ancienne municipalité pour l'implantation de Gaumont (**Cahier des charges - article 8**). L'argent public servirait alors à un intérêt privé.

Or aucun compte n'a été tenu des alertes présentées dès l'été 2003 par l'Association *Sur les Toiles de Paris* lors de rendez-vous avec l'Hôtel de Ville ou le Maire du 13^{ème}, qui n'est pas intervenu en dépit de ses déclarations sur France 3 en février 2005 de vouloir *s'opposer par tous les moyens, juridiques et politiques, à la transformation en magasins de cette salle*. Pire : la Mairie et les pouvoirs publics ont adopté le seul point de vue d'EuroPalaces, à savoir la vente des murs au plus offrant et la destruction de la salle !

Comment expliquer que rien n'ait été tenté pour sauvegarder le premier pôle économique et culturel de l'arrondissement, et éviter la désertification culturelle (****) d'un quartier déjà « *peu favorisé en matière de cinéma* » (12) et en équipements de qualité ? Ceci malgré la mobilisation initiée il y a plus d'un an par le Collectif *Sauvons le Grand Ecran*, les milliers de signatures recueillies de la France entière, et les appels et protestations adressés jusqu'aux plus hautes instances de l'Etat (voir 13 à 20, et dans l'onglet « courrier » du site <http://sauvonslegrandecran.free.fr>).

Depuis l'ajournement de la commission CDEC le 7 février dernier, des appels d'offres ont même été lancés pour le démantèlement de la salle, ceci malgré :

- ⇒ la convention en cours qui lie EuroPalaces et la Ville de Paris ;
- ⇒ l'absence d'autorisation de la CDEC pour le changement d'affectation des locaux ;
- ⇒ des offres de reprise par des exploitants indépendants, persuadés de la viabilité de la salle - voir (5) **Tableau 2** - et qui n'ont jamais pu obtenir les chiffres nécessaires au montage de leur dossier.

A ce jour il y a fort à craindre qu'EuroPalaces abuse de sa position dominante au sein des circuits pour évincer les candidats potentiels, tout en rendant inutilisable cet équipement d'exception, resté jusqu'ici en parfait état de fonctionnement et immédiatement opérationnel.

Aussi nous réitérons notre demande que soit mis en place un véritable « plan de sauvetage », sous l'égide d'une commission indépendante, en vue de favoriser une prochaine reprise de l'activité dans un esprit d'objectivité.

(*) COMMUNIQUE DE PRESSE (d'EuroPalaces)

EuroPalaces 21 rue François 1er 75008 Paris. Téléphone 33 (0) 1 71 72 30 00 Télécopie 33 (0) 71 72 30 82
EuroPalaces engage une nouvelle étape de son développement sur Paris Au coeur du 14ème arrondissement de Paris, le Gaumont Parnasse (12 écrans, 2 085 fauteuils) sera rénové cet été. Ses espaces d'accueil seront réaménagés, son hall sera restructuré pour un accueil plus fluide et une nouvelle décoration intérieure animera ses surfaces. Sur l'année 2004, le Gaumont Parnasse a réalisé plus de 1,4 million d'entrées. Après les rénovations importantes du Pathé Wepler (Paris 18ème), du Gaumont Alésia (Paris 14ème), du Gaumont Champs-Élysées (Paris 8ème), et du cinéma la Pagode (Paris 7ème) en partenariat avec l'exploitant indépendant Jean Henochsberg, EuroPalaces poursuit, ces deux dernières années, sa politique de rénovation avec un investissement total de plus de 8 millions d'euros, visant à offrir la meilleure qualité de projection et le meilleur confort à ses spectateurs. Dans le 15ème arrondissement, EuroPalaces étudie un projet d'agrandissement du Gaumont Convention, qui avec ses 6 salles et 1 081 fauteuils, a réalisé plus de 425 000 entrées en 2004. **Dans le 13ème arrondissement, le Gaumont Grand Ecran Italie devrait être reconverti en commerce haut de gamme en coordination avec les élus.** Les entrées de ce cinéma, ouvert en 1992, sont passées de plus de 563 000 à moins de 290 000 entrées annuelles dans un contexte où l'offre cinématographique de la capitale a évolué avec la multiplication des écrans et l'offre des multiplexes. Le Gaumont Gobelins (5 salles, 1146 fauteuils), situé au 58 avenue des Gobelins, continue son activité. Paris le 22/12/05

Contact EuroPalaces : Claudine Félix Tél : 01 71 72 30 56



(**) Sa scène de 200 m2, ses vastes dégagements, loges équipées, et monte-charge directement relié au parking du Centre Commercial Italie 2, confèrent à la salle Grand Ecran les meilleurs outils pour y présenter toute forme de manifestations prévues au cahier des charges : spectacle vivant, émissions de télévision (celle de Bernard Tapie y a été tournée), congrès, conférence, etc...



(***) Baisse de fréquentation des salles Paris-Périphérie en 2005 (Chiffres Film Français) :

Paramount Opéra : -11%, Rex : -20%, Gaumont Parnasse : -18%, Gaumont Aquaboulevard : -10%, **Gaumont Grand Ecran Italie : - 12%** ; Gaumont-Gobelins : -17%, UGC Gobelins : -11%, UGC Bercy : -11% ; UGC Lyon Bastille : -14%, UGC George V : -14%, UGC Maillot : -10%, UGC La Défense : -14%, Pathé Quai d'Ivry : -14%, Gaumont Disney Village : -24%, UGC Noisy le Grand : -21%, UGC Rosny : -11%, UGC Vélizy : -19%, Pathé Cyrano Versailles : -21%, Belle-Epine : -13%.



(****) Après la disparition des trois salles du Grand Ecran Italie, succédant à celle des quatre salles du Paramount-Galaxie (Centre Commercial Italie) remplacées fin 88 par une extension du Gymnase-Club, l'offre actuelle de 28 salles de cinéma pour le 13^{ème} (réparties sur 4 complexes) – bien inférieure aux 47 salles du 6^{ème}, aux 65 du 8^{ème}, aux 41 du 14^{ème}, et aux 33 salles du 15^{ème} – reste largement insuffisante pour l'un des 3 arrondissements les plus peuplés de Paris. Il paraît donc d'autant plus choquant d'en éliminer la plus prestigieuse, la plus performante, et la plus accessible (notamment aux handicapés).



Annexes :

- (1) Réactions d'élus (Février-Décembre 05) - p.3 ;
- (2) Cahier des charges (Octobre 1991) - p.4-6 ;
- (3) Note QualiService (Décembre 2005) - p.7 ;
- (4) Chiffres Film Français (Décembre 2005) - p.8 ;
- (5) Tableaux - p.9 ;
- (6) Quelques chiffres 2004 - p.10 ;
- (7) Chiffres Boursier.com : Baisse de la fréquentation nationale 2005 - p.11 ;
- (8) Extrait du courrier d'un salarié d'EuroPalaces au Comité d'Entreprise (Octobre 2004) - p.12 ;
- (9) Dérives constatées depuis 2001 - p.13 ;
- (10) Le Monde (25/06/05) - p.14 ;
- (11) Positif (Mars 2006) - Editorial - p.15 ;
- (12) Positif (Mars 2006) - Bloc-note - p.16 ;
- (13) Lettre ouverte au Président de la République (Juin 2005) - p.17 ;
- (14) Courrier à Serge Blisko (Septembre 2005) - p.18-19 ;
- (15) Lettre ouverte au Maire de Paris (15/12/05) - p.20-21 ;
- (16) Courrier recommandé à Bertrand Delanoë (23/12/05) - p.22-24 ;
- (17) Communiqué « Les masques tombent » (Décembre 2005) - p.25-26 ;
- (18) Communiqué « Mensonges et trahisons » (Janvier 2006) - p.27 ;
- (19) Communiqué de la Ville : « Paris ne peut rien » (Janvier 2006) - p. 28 ;
- (20) Courrier-Dossier au Ministre de la Culture (Avril 2006) - p. 29-30.

ANNEXE 1

Réactions d'élus

Je m'opposerai par tous les moyens, juridiques et politiques, à la transformation en magasins de (cette) salle. Je suis étonné que des professionnels comme Gaumont et Pathé, qui ont été l'honneur du cinéma français, puissent aujourd'hui avoir confié leurs intérêts à des « margoulins » sans scrupules.

(Déclaration de Serge Blisko sur France3 Ile-de-France – Février 2005)



Le maintien de l'activité de cette salle est non seulement nécessaire à la vie culturelle et économique de l'arrondissement, mais il permettrait également la sauvegarde architecturale d'une des plus grandes salles de cinéma de la capitale. (Lettre de Jack Lang à Serge Blisko – Juin 2005)



Le Cinéma Gaumont Grand écran fait partie, depuis plusieurs années, du patrimoine culturel du XIII^{ème} arrondissement en particulier, et de Paris plus globalement.

Des générations de cinéphiles s'y sont bousculées. Certes peut-être pas assez. Mais la culture n'est pas une marchandise comme les autres ; c'est un bien beaucoup plus précieux.

Nous sommes de plus en plus nombreux à refuser la fatalité et à dire non à la disparition de l'une des plus belles salles de la capitale. C'est pourquoi nous demandons l'adoption d'un moratoire afin de pouvoir étudier les possibilités de sauvegarde de ce lieu culturel unique à Paris.

Tous ensemble, sauvons le Grand écran ! (Communiqué de Marielle de Sarnez – Décembre 2005)



La solution de facilité pour n'importe quelle municipalité aurait été de livrer cet espace aux marchands. Mais, dans le pays de l'exception culturelle et dans la Capitale qui a un rôle majeur pour le développement de notre culture et de notre cinéma, dans un arrondissement périphérique où manquent les lieux culturels et les espaces associatifs, la destruction pure et simple de cette salle serait lourde de conséquences pour la Ville et pour le quartier. (Lettre de Pierre Lellouche au Maire de Paris – Décembre 2005)



→ Conseil municipal - Séance du 21 octobre 1991 ←

1159

Sur le rapport présenté par M. Pierre-André PÉRISSOL,
au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article premier. - Sont attribuées à la Caisse des écoles du
20^e arrondissement :

- une subvention contractuelle d'un montant de
500.000 F pour la restauration scolaire ;

- une subvention contractuelle d'un montant de
880.000 F pour l'organisation de séjours de vacances.

Art. 2. - La dépense totale correspondante, soit
1.380.000 F, sera imputée au chapitre 944, sous-chapitre
944-30, article 657-29, du budget de fonctionnement de la Ville
de Paris de 1991.

**1991 D. 1764 - Approbation du nouveau cahier des charges
pour l'exploitation du complexe audiovisuel "Grand
Ecran" situé 18-20, place d'Italie (13^e). Mme Françoise
de PANAFIEU et M. Yves GALLAND, rapporteurs.**
Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat le 23 octobre 1991.
Reçue par le représentant de l'Etat le 24 octobre 1991.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,

Vu la délibération D. 903, en date du 22 juin 1987,
autorisant M. le Maire de Paris à céder à la société "La Foncière
des Champs-Élysées" le lot n° 23 de l'ensemble immobilier
"Italie-Vandrezanne" (13^e) ;

Vu la délibération D. 773, en date du 30 mai 1988, et le
plan s'y rapportant, relatifs au déclassement de parcelles de
voie publique situées au droit des n°s 2 à 16, avenue d'Italie et
au droit des n°s 18-20, place d'Italie (13^e) ;

Vu la délibération D. 1701, en date du 24 octobre 1988,
autorisant M. le Maire de Paris à substituer la S.C.I. "Italie
Grand Ecran" à la société "La Foncière des Champs-Élysées"
pour la cession du lot n° 23 de l'ensemble immobilier "Italie
Vandrezanne" et de volumes déclassés sis 2 à 16, avenue
d'Italie et 18-20, place d'Italie (13^e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 octobre 1991,
par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver un
nouveau cahier des charges pour l'exploitation du complexe
audiovisuel "Grand Ecran" situé 18-20, place d'Italie (13^e) ;

Délibère :

Article premier. - La S.C.I. "Italie Grand Ecran" est
autorisée à céder à la S.I.C.O.M.I. "Société financière
immobilière Indosuez" le complexe audiovisuel "Grand
Ecran", réalisé dans le lot n° 23 de l'ensemble immobilier
"Italie Vandrezanne" (13^e).

Art. 2. - La société financière immobilière Indosuez est
autorisée à confier l'exploitation du complexe audiovisuel
"Grand Ecran" à la société GAUMONT aux conditions prévues
dans le nouveau cahier des charges annexé à la présente

délibération. Ce nouveau cahier des charges sera substitué à
celui (approuvé par l'acquéreur originel le 20 mai 1987) qui
était annexé à l'acte du 20 décembre 1988 aux termes duquel la
Ville de Paris a cédé à la S.C.I. "Italie Grand Ecran" le lot n° 23
de l'ensemble immobilier "Italie Vandrezanne" (13^e).

L'article 2 de la délibération D. 903, en date du 22 juin
1987, susvisée, et l'article 5 de la délibération D. 1701, en date
du 24 octobre 1988, également susvisée, sont sur ce dernier
point partiellement rapportés.

Cahier des charges pour l'exploitation de l'ensemble audiovisuel Grand Ecran

En janvier 1985, la Ville de Paris a acquis un ensemble de
droits immobiliers, portant sur un terrain de 5.500 mètres carrés
environ, situé 18-20, place d'Italie, à l'angle de l'avenue d'Italie
et de la rue Bobillot, sur lequel elle souhaitait voir s'implanter
un bâtiment comportant entre autres fonctions, un ensemble
audiovisuel destiné à des activités cinématographiques
classiques et à l'enregistrement ou à la diffusion de spectacles
télévisés.

En février 1987, et sur la base du projet architectural de
"Kenzo Tange Associates", la Ville de Paris a procédé à une
consultation visant à sélectionner l'équipe qui s'est engagée
pour elle-même et pour ses ayants droits successifs, aux
conditions d'exploitation dudit complexe contenues dans le
cahier des charges initial.

L'acquisition des droits immobiliers a été régularisée par

acte authentique du 20 décembre 1988. Un ensemble
immobilier, divisé en lots de volumes, a été réalisé comportant,
outre le complexe audiovisuel, des bureaux, un centre
commercial et une résidence hôtelière.

Il est apparu, à la suite de nombreux contacts pris par la
"Foncière des Champs-Élysées Promotion" pour la mise en
place de la société d'exploitation prévue par le cahier des
charges, que celui-ci nécessiterait un certain nombre

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 14 octobre 1991 ;

Vu l'avis du Maire du 13^e arrondissement, en date du 18 octobre 1991 ;

Sur le rapport présenté par Mme Françoise de PANAFIEU, au nom de la 4^e Commission, et par M. Yves GALLAND, au nom de la 6^e Commission ; ensemble les observations portées au compte rendu,

La grande salle équipée de projecteurs 35-70 mm, double bande, double poste, automatisme intégral, bénéficiant des dernières innovations techniques, d'un équipement sonore Dolby stéréo, bi amplification grande puissance, vidéo projection grand écran.

Article 2 – Propriété des murs

L'immeuble doit être acquis par une SICOMI, la "Financière Immobilière Indosuez", dans le cadre d'une opération de crédit-bail immobilier, le locataire exploitant étant la société GAUMONT.

A l'expiration de ce crédit-bail, la société locataire deviendra propriétaire de l'immeuble, à charge pour elle de respecter tant le présent cahier des charges que l'ensemble des conditions particulières, et les documents annexés à l'acte du 20 décembre 1988.

Pendant la durée du contrat de ce crédit-bail, la société locataire et la SICOMI propriétaire devront respecter l'ensemble de ces mêmes dispositions.

Il est expressément convenu que le lot correspondant au complexe audiovisuel ne pourra faire l'objet d'aucune subdivision, et que sa propriété, susceptible d'être transmise dans des conditions de droit commun et sous réserve de l'article 9 ci-après, devra rester intangible.

Article 3 – Société d'exploitation

La société qui se verra confier l'exploitation de l'ensemble audiovisuel et cinématographique, devra comporter des actionnaires, et/ou des dirigeants présentant toutes garanties dans les domaines suivants :

- gestion de société commerciale ;
- gestion d'équipement d'envergure recevant du public ;
- gestion et exploitation de salles de projection cinématographiques ;
- organisation de manifestations culturelles.

Elle devra, en outre, de par ses actionnaires, présenter toute garantie de solidité financière.

Il est prévu que la société GAUMONT ou les filiales dont elle détiendra plus de 50 % du capital social assure l'exploitation de ces salles.

d'aménagements pour être adapté à la conjoncture actuelle.

C'est dans ces conditions que la "Financière immobilière Indosuez SICOMI du groupe Indosuez" lequel contrôle à ce jour la "Foncière des Champs-Élysées Promotion", a prévu d'acquérir le complexe audiovisuel et d'en consentir la jouissance à la société d'exploitation cinématographique GAUMONT, laquelle s'est déclarée intéressée par l'exploitation de ce complexe audiovisuel, elle a l'intention d'intégrer ce lieu à son réseau prestigieux de salles dotées des meilleurs équipements, d'une programmation d'exclusivité, d'un système de réservation de places téléphonique et télématique.

Des sous-locations partielles de courte durée pourront intervenir sous réserve du respect, par les sous-locataires, du présent cahier des charges, sans pour autant également que la sous-location remette en cause l'indivisibilité du bail.

Article 5 – Engagement de programmation

5.1 – Cinémas

2 petites salles d'environ 100 fauteuils.

Les films présentés devront être des films de première exclusivité.

Les salles seront dotées d'un équipement sonore Dolt stéréo et d'équipements d'accueil et de confort de toute première catégorie.

5.2 – Grande salle

Les activités suivantes seront exploitées dans la grande salle :

a) Projection de films long métrage

- Cinéma sur écran supérieur à 18 mètres s'intégrant dans programmation d'un réseau de salles prestigieuses.

- Projections de films d'exclusivité ainsi que festivals à thème et "nuits de cinéma", tous les soirs à partir de 19 heures : toute la journée à partir de 13 heures les mercredi, samedi dimanche, jours fériés et vacances scolaires.

b) En dehors des heures de projection de films d'exclusivité

Les utilisations suivantes de la salle sont prévues dehors des heures de projection de films de long métrage :

- Congrès, conventions, manifestations, assemblées générales de sociétés : 40 séances par an.

- Utilisation par les producteurs et organismes de télévision pour des présentations en avant-première d'émissions télévision, de films ou téléfilms : 60 à 90 séances par an.

- Projections pour les scolaires et enfants : 95 séances par an.

- Projections de films concernant principalement Paris pour groupes organisés de touristes : 60 séances par an.

- Projections pour les personnes du 3^e âge : 10 à 30 séances par an (matin et après-midi).

- Utilisation par la Ville de Paris : 12 séances par an.

Ces durées d'utilisation sont données à titre indicatif. Toutefois, ces différentes fonctions seront bien maintenues dans une proportion, pour chacune, voisine de la proportion retenue ci-dessus, à 20 % près. En cas de modification notable du marché, ces conditions pourraient être revues à la demande de l'exploitant et après accord de la Ville de Paris.

Article 6 - Licéité

L'exploitation du complexe audiovisuel exclura tout spectacle à caractère immoral, pornographique ou d'incitation à la violence. L'exploitant s'engagera à supprimer immédiatement de l'affiche, sur demande de la Ville de Paris, tout film qui présenterait de tels inconvénients.

Article 7 - Affichage

La signalisation des activités et des programmes du complexe audiovisuel par voie d'affichage ou de procédés de projection, devra être étudiée de manière à s'intégrer au parti architectural des façades, en particulier, celle de la place d'Italie, qui se caractérise par une volonté de transparence sur quatre premiers niveaux.

Dans ce cadre, il doit être prévu la possibilité, en façade de l'immeuble, d'implanter une enseigne "Gaumont Grand Ecran" ainsi que d'afficher les manifestations ou films d'exclusivité ou de les annoncer par faisceau laser ou projection murale.

L'ensemble de ces dispositifs devront respecter les dispositions législatives et réglementaires applicables aux enseignes et à la publicité.

Article 8 - Nature juridique du présent cahier des charges

Les obligations du présent cahier des charges trouvent leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel, le prix de cession du terrain est déterminé.

Le présent cahier des charges, sous réserve de son approbation par le Conseil de Paris, fera l'objet d'un acte modificatif à l'acte authentique du 20 décembre 1988 contenant cession par la Ville de Paris de l'ensemble immobilier. Il sera annexé à tous les actes ultérieurs de rétrocession, ainsi qu'aux actes sous tendant l'utilisation du complexe, soit dans le cadre du crédit-bail conformément à l'article 4 ci-dessus, soit baux commerciaux, sous-locations ...

Article 9 - Agréments successifs

A chaque mutation intéressant le complexe audiovisuel (mutation de sa propriété ou mutation de son usage : a) pendant la durée du crédit-bail : cession de crédit-bail ; b) à l'expiration du crédit-bail : cession de bail commercial, renouvellement, etc...)

L'agrément de la Ville de Paris devra être requis sur les conditions de cette mutation, sauf s'il s'agit de mutations internes au groupe GAUMONT, présentant les mêmes garanties financières, et tel que prévu ci-dessus à l'article 3.

Article 10 - Sanctions

En cas de manquement aux obligations du présent cahier des charges, la Ville de Paris pourra requérir du Tribunal compétent, la résolution du titre constituant le support juridique de cette exploitation, étant entendu, et compte tenu des interactions souhaitées en ce qui concerne l'exploitation de chacun des éléments de programme, que la résolution d'une sous-location, si elle est demandée par la Ville de Paris, entraînera la résolution de plein droit du bail consenti par la société propriétaire à la société d'exploitation, et pendant la durée du crédit-bail : la résiliation du crédit-bail.

Dans ce cas, la Financière immobilière Indosuez, propriétaire, devra mettre en place dans un délai de 3 mois, un nouvel exploitant se conformant au présent cahier des charges. A défaut, la Ville de Paris pourra substituer à la société d'exploitation l'exploitant de son choix, pourvu que celui-ci s'engage à payer à la SICOMI propriétaire, un loyer dont le montant minimum au titre de l'ensemble est d'ores et déjà fixé à 1.713.386 F hors taxes (un million sept cent treize mille trois cent quatre vingt six francs), en valeur 4e trimestre 1990, indexé en fonction des variations de l'indice INSEE du coût de la construction.

Article 11 - Durée d'exploitation

La durée d'exploitation du présent cahier des charges est limitée à 15 ans à dater de l'achèvement du bâtiment.

1991 D. 1765 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec le Centre français de protection de l'enfance une convention pour la structure "Enfant Présent" (20e). Mme Marie-Thérèse HERMANGE, rapporteur.
Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat le 4 novembre 1991.
Reçue par le représentant de l'Etat le 5 novembre 1991.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 18 octobre 1991, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec le Centre français de protection de l'enfance une convention pour la structure "Enfant présent" (20e) ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 15 octobre 1991 ;

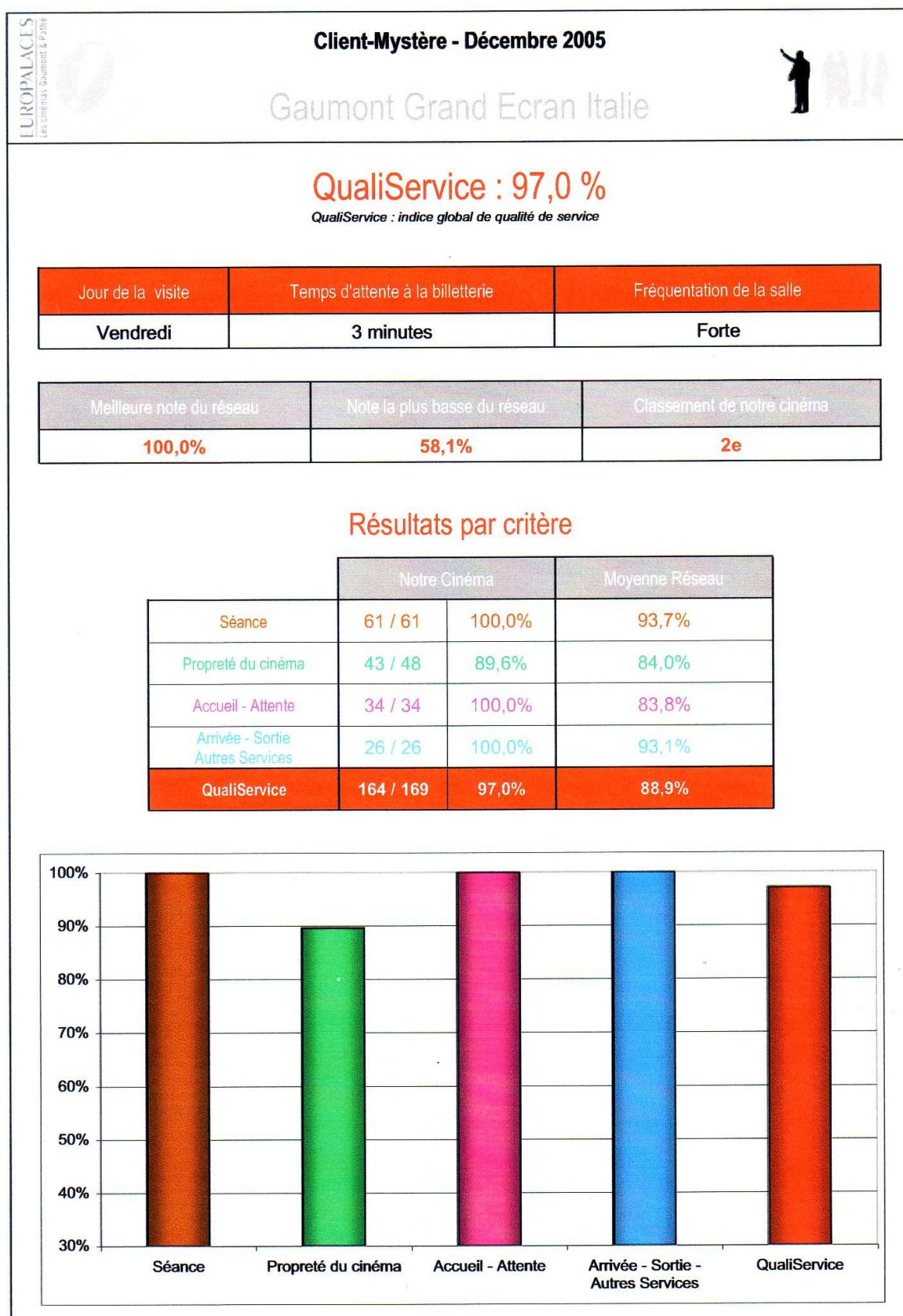
Sur le rapport présenté par Mme Marie-Thérèse HERMANGE, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article premier.- M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Centre français de protection de l'enfance une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, pour la structure "Enfant présent", 27, rue Levert (20e).

ANNEXE 3

NOTE QualiService – Décembre 2005 : 97% - 2^{ème} du groupe



ANNEXE 4 - Chiffres Film Français – Décembre 2005



Semaine du 30/11 au 6/12/2005 : (1^{ère} semaine de « Harry Potter et la coupe de feu » en Version Française)

GRAND ECRAN Italie : + 191 % = meilleur score des 40 salles Paris-Périphérie

Top 40 des cinémas

Rg	Salles	Entrées semaine	Évol. 2004/05	Cumul* 2005	Évol. 2004/05
1	UGC CINÉ CITÉ LES HALLES	69 729	+18%	2 755 557	-6%
2	UGC CINÉ CITÉ BERCY	53 380	+9%	2 366 808	-11%
3	UGC CINÉ CITÉ ROSNY	44 903	+12%	1 897 513	-11%
4	PATHÉ BELLE ÉPINE	39 876	+36%	1 492 350	-13%
5	GAUMONT CARRÉ SÉNART	35 476	+44%	1 182 358	-7%
6	REX	33 878	+21%	473 834	-20%
7	GAUMONT DISNEY VILLAGE	31 543	+36%	1 035 520	-24%
8	PATHÉ WEPLER	29 424	+21%	1 118 362	-7%
9	GAUMONT PARNASSE	29 307	+12%	1 111 082	-18%
10	GAUMONT CHAMPS-ÉLYSÉES	27 622	+14%	1 150 837	0%
11	MK2 BIBLIOTHÈQUE	26 231	+41%	983 493	0%
12	UGC CINÉ CITÉ SQY OUEST**	26 087	+77%	765 731	NS
13	UGC CINÉ CITÉ CRÉTEIL**	24 755	+46%	900 189	NS
14	MÉGARAMA VILLENEUVE	24 044	+67%	699 315	-8%
15	GAUMONT AQUABOULEVARD	23 485	+20%	911 898	-10%
16	PARAMOUNT OPÉRA	22 645	+81%	630 295	-11%
17	MK2 QUAI DE SEINE/LOIRE****	20 010	+150%	547 384	+12%
18	PATHÉ QUAI D'IVRY	19 470	+53%	602 477	-14%
19	UGC GEORGE V	18 485	-13%	938 574	-14%
20	PATHÉ BOULOGNE	17 449	+27%	599 639	-4%
21	UGC MONT-PARNASSE	17 091	+7%	685 889	-7%
22	UGC NORMANDIE	16 592	+40%	586 365	-9%
23	UGC 4 TEMPS LA DÉFENSE	16 504	+26%	575 322	-14%
24	UGC CINÉ CITÉ NOISY-LE-GRAND	16 355	+19%	574 854	-21%
25	MEGA CGR ÉVRY	15 558	+124%	389 402	-5%
26	MEGA CGR TORCY MARNE-LA-VALLÉE**	15 238		320 601	
27	MEGA CGR MANTES-LA-JOLIE	14 957	+97%	312 563	-2%
28	CYRANO VERSAILLES	14 226	+54%	416 830	-21%
29	UGC VÉLIZY	13 990	+38%	486 565	-19%
30	GAUMONT ALÉSIA	13 361	+39%	456 584	+22%
31	UGC LYON BASTILLE	13 345	+29%	449 731	-14%
32	MEGA CGR ÉPINAY-SUR-SEINE	13 330	+127%	269 194	-1%
33	GAUMONT CONVENTION	12 825	+58%	416 668	+5%
34	GAUMONT GRAND ÉCRAN ITALIE	12 492	+191%	235 902	-12%
35	GAUMONT SAINT-DENIS	12 308	+49%	355 745	-9%
36	GAUMONT OPÉRA PREMIER	11 121	+21%	399 772	-7%
37	MK2 GAMBETTA	11 029	+21%	354 456	-8%
38	UGC GOBELINS	10 680	+1%	470 477	-11%
39	UGC DANTON	9 472	+36%	371 986	-5%
40	UGC MAILLOT	9 382	+9%	341 505	-10%

* à partir du 1/1/2005. ** Sites ouverts en 2004. *** Sites ouverts en 2005. **** Extension en 2005.

Les chiffres/Paris-périphérie

ANNEXE 5 - Tableaux

Tableau 1 : Chiffres d'entrée comparatifs 2004

N°	ENSEIGNE	Nb écrans	Fau teuils	Code Postal	Distributeur	Quartier	Séances	Entrées	Ratio seuil entrées	Ratio
01	MK2 ODEON	5	815	75006	MK2/ EuroPalaces	Quartier Latin	9 647	424 589	297475	1.427
02	UGC Gobelins	7	1 148	75013	UGC	Italie- Gobelins	15 133	592 030	419 020	1.413
03	MK2 QUAI DE SEINE	6	992	75019	MK2/ EuroPalaces	La Villette	11 362	495 121	362 080	1.367
04	UGC ODEON	4	816	75006	UGC	Quartier Latin	8 853	403 235	297 840	1.354
05	MK2 BEAUGRENELLE	6	1 033	75013	MK2/ EuroPalaces	Invalides- Grenelle	11 670	397 884	377 045	1.055
06	GAUMONT GRAND ECRAN	3	848	75013	EuroPalaces	Italie- Gobelins	4 803	301 058	309 520	0.973
07	GAUMONT OPERA-	5	1 010	75013	EuroPalaces	Boulevards	9 134	358 571	368 650	0.973
08	MK2 NATION	4	976	75012	MK2/ EuroPalaces	Bastille- Nation	6 791	285 276	356 240	0.800
09	PARNASSIEN	7	842	75014	Divers	Montparnasse	13 289	244 611	307330	0.796
10	MK2 BIBLIOTHEQUE	14	2 741	75013	MK2/ EuroPalaces	Italie- Gobelins	26 231	766 335	1 000465	0.766
11	UGC TRIOMPHE	4	1 017	75013	UGC	Champs- Elysées	6 584	242 801	371 209	0.654
12	UGC CONVENTION	4	1 057	75014	UGC	Invalides- Grenelle	6 946	241 078	385 805	0.625
13	GAUMONT ALESIA	7	1 785	75014	EuroPalaces	Alésia-Denfert	10 524	369 155	651 525	0.567
14	GAUMONT GOBELINS	5	1 162	75013	EuroPalaces	Italie- Gobelins	8 676	227 625	424 130	0.537
15	MISTRAL	5	870	75014	EuroPalaces	Alésia-Denfert	9 081	167 320	317 550	0.527
16	BRETAGNE	2	1 020	75013	EuroPalaces	Montparnasse	4 164	191 715	372 300	0.515
17	MIRAMAR	3	927	75014	EuroPalaces	Montparnasse	6 423	170 867	338 355	0.505

(Sources : R)

Les chiffres d'entrée du Grand Ecran, qui en 2004 passe légèrement sous le ratio seuil-entrées, doivent tenir compte du nombre de séances (plus faible qu'ailleurs), du prix moyen de la place (l'un des plus élevé de la capitale), et de la qualité très moyenne de sa programmation.



Tableau 2 : Evolution Entrées-Recettes Grand Ecran Italie (1993-2005)

Année	Séances	Entrées*	Seuil Entrées	Recettes / €*	Seuil / €
2005	4 803	270 000	309 520	1 876 006	1 392 400
2004	4 803	301 058	-----	2 091 802	-----
2003			-----		-----
2002		383 889	-----	2 694 028	-----
2001	4 801	392 229	-----	2 645 517	-----
2000	4 874	375 600	-----	2 556 436	-----
1999	4 874	382 667	-----	2 658 754	-----
1998	4 789	463 096	-----	3 230 701	-----
1997	5 080	563 074	-----	3 988 660	-----
1996	5 214	526 982	-----		-----
1995		514 648	-----	3 576 070	-----
1994		506 513	-----		-----
1993		467 419	-----		-----

*Équilibre/ Déficit

(Sources : R)

D'après ce tableau, force est de constater que malgré la diminution du nombre des entrées, la salle se maintient depuis 2004 au-dessus de son seuil de rentabilité (seuil calculé sur 2005).

ANNEXE 6

QUELQUES CHIFFRES d'ENTRÉES 2004

Octobre 2004 :

COLLATERAL - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 4531

Mk2 Bibliothèque : 4151

UGC Gobelins : 3580

G Parnasse : 6523

Pathé Quai Ivry : 3273

Septembre 2004 :

LA MORT DANS LA PEAU - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 3467

Mk2 Bibliothèque : 2987

UGC Gobelins : 2289

G Parnasse : 5493

Pathé Quai Ivry : 3054

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 2076

Mk2 Bibliothèque : 1732

UGC Gobelins : 1504

G Parnasse : 3262

Pathé Quai Ivry : 1848

Juillet 2004 :

SPIDER MAN 2 - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 8199

G.Marignan : 6903

Mk2 Bibliothèque : 7535

UGC Gobelins : 5863

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 3599

G.Marignan : 3140

Mk2 Bibliothèque : 2602

UGC Gobelins : 2484

G Parnasse : 3082

Pathé Quai Ivry : 3598

Fin Juin 2004 :

SHREK 2 - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 7486 (VO)

G.Marignan : 8156 (VF/VO)

Mk2 Bibliothèque : 11420 (VF/VO)

UGC Gobelins : 8608 (VF)

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 3903

G.Marignan : 5103

Mk2 Bibliothèque : 5424

- 3^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 2473

G.Marignan : 3777

Mk2 Bibliothèque : 3399

Juin 2004 :

HARRY POTTER - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 9202

G.Marignan : 7158

Mk2 Bibliothèque : 7783

UGC Gobelins : 5716

G Parnasse : 9236

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 4394

G. Marignan : 4024

Mk2 Bibliothèque : 3296

UGC Gobelins : 3553

G Parnasse : 4024

- 3^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 2682

G.Marignan : 2069

Mk2 Bibliothèque : 1897

UGC Gobelins : 1943

G Parnasse : 2664

Mai 2004 :

TROIE - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 5825

G.Marignan : 5360

Mk2 Bibliothèque : 3023

UGC Gobelins : 2862

G Parnasse : 5416

Pathé Quai Ivry : 4608

- 2^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 4259

G. Marignan : 4569

Mk2 Bibliothèque : 2367

UGC Gobelins : 2901

G Parnasse : 4232

Pathé Quai Ivry : 4254

- 3^{ème} semaine

G.Grand Ecran : 3183

G.Marignan : 3395

Mk2 Bibliothèque : 1691

UGC Gobelins : 1951

G Parnasse : 3061

Pathé Quai Ivry : 2906

Déc 2003 :

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX - 1^{ère} semaine

G.Grand Ecran : 12913

G.Marignan : 8748

Mk2 Bibliothèque : 12650

(Sources : R)

Gaumont : comptes semestriels mitigés

Page 1 of 2

Faire de Boursier.com votre page d'accueil
Ajouter Boursier

Accès membres

Choisissez vos noms à afficher sur la page d'accueil

GRATUIT !

Ok

[Portefeuille](#)
[Liste](#)
[Articles](#)
[Newsletters](#)
[Forum](#)
[Devenir Membre](#)

CAC 40 : - 0,26 % . 9 493,50 | CAC Mid100 : + 0,48 % . 6 481,06 | DOW JONES : + 0,11 % . 10 919,45 | NASDAQ : + 0,19 % . 1,2090

CODE ou VALEUR

Paris

- Navigation
- Accueil
- Accueil Privileges
- Jeu Boursier.com
- Trading Online ☐
- Votre argent & vous
- Retraite
- Epargne
- Patrimoine
- Defiscalisation
- Cours de Bourse
- PARIS
- Cours en direct
- Indices
- Devises
- Palmarès
- Capitaux échangés
- Cours de A à Z
- DERIVES
- Warrants
- Certificats
- Trackers
- OPCVM
- Sicav et FCP
- NEW YORK
- Indices US
- Palmarès US
- Françaises à NewYork
- Infos & conseils
- News - Paris
- News - New York
- News - Economie
- Interviews
- Rumeurs
- Conseils Warrants
- Introductions
- Agenda
- Communiqués presse
- Accès Abonnés
- Portefeuille Boursier
- La reco du jour
- Conseils Actions
- Nos "exclus"
- Nos stratégies

The page cannot be displayed

The page you are looking for is currently unavailable. The Web site

Gaumont

FR0000034894 - GAM

[Ajouter à ma liste](#) [mon portefeuille](#)

Articles	Cours	Dérivés	Société	Graphique	Forum	Brokers
----------	-------	---------	---------	-----------	-------	---------

➔ News | Conseils | Rumeurs | Interviews | Introduction | OST | Conseils warrants

[Passez vos ordres avec votre broker](#)

Cotation du 30/01/2006 à 14h06					
Dernier	Variation	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Volume
49,25 €	- 0,51 %	49,26 €	49,30 €	49,25 €	230

News

Gaumont : comptes semestriels mitigés

31/10/2005 - 10h58 | [aucun commentaire dans le forum](#)

(Boursier.com) - Le groupe Gaumont a dégagé au premier semestre 2005 un résultat d'exploitation positif de 0,35 Million d'Euros contre une perte de 0,46 ME un an auparavant. Le résultat net grimpe à 5,3 ME contre 3,6 ME au premier semestre 2004. Ce résultat net intègre un produit de 3,2 ME au titre du crédit d'impôt cinéma et des impôts différés liés à la diminution du taux d'imposition de la plus-value relative à EuroPalaces.

Gaumont opère dans deux domaines d'activités, la production et la distribution de films via l'ensemble de ses filiales intégrées globalement, et l'exploitation de salles via sa participation au sein d'EuroPalaces. Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2005 s'élevait à 46,2 ME, contre 36,9 ME au premier semestre 2004.

Le résultat des films diminue de 0,6 ME et s'élève à 8,5 ME au 30 juin 2005, contre 9,1-ME au 30 juin 2004. Les films sortis en salles en 2005 contribuent négativement au résultat à hauteur de 8,5 ME. Les frais de structure sont en diminution de 1,4 ME et s'établissent à 8,1 ME au 30 juin 2005. Le résultat des sociétés mises en équivalence atteint 1,3 ME au 30 juin 2005, contre 3,2 ME en 2004 et correspond essentiellement à la quote-part de résultat de Gaumont dans EuroPalaces. Dans le contexte d'une baisse de 15% de la fréquentation nationale des salles de cinéma, le chiffre d'affaires et le résultat net d'EuroPalaces diminuent et s'élèvent respectivement à 185,7 ME et 2,9 ME.

O.C. ■
©2005-2006 Boursier.com

réagissez

à cet article sur le forum

Soyez le premier à réagir à cet article !

Découvrez aussi toutes les réactions des autres membres sur les articles de Boursier.com en consultant le forum des actualités ...

Liens sponsorisés

Empruntis.Com : Votre mutuelle santé à tout petit prix

La santé de vos proches n'a pas de prix : pour votre mutuelle santé, choisissez la couverture budget. Remplissez notre formulaire et obtenez une réponse sans engagement. Empruntis.com, votre courtier hancassurance

ANNEXE 8

Extrait du courrier d'un salarié d'EuroPalaces au Comité d'Entreprise – Octobre 2004

Je vous confirme qu'une réunion a bien été tenue en mars 2004 au Grand Ecran en présence de la direction et de la responsable des relations humaines. Donc bien avant la G.P.E .

Les propos qui ont été tenus lors de cette réunion sont les suivants :

- Si un poste vous intéresse prenez-le, sinon vous avez encore le temps, le Grand Ecran n'est pas prêt de fermer.

- Nous réfléchissons et cherchons des solutions pour sauver le G-Ecran.

- A la question : « Est-ce que le G.Ecran est en vente ? » la réponse collégiale, après hésitation, a été : NON !

Donc imaginez notre étonnement quand 2 mois après on nous annonce la fermeture du cinéma.

Jusqu'à ce jour plus aucune nouvelle de la part de la direction générale !

Le G.Ecran n'a pas bénéficié des attentions qu'une salle mérite lorsqu'elle est en difficulté.

- Pas d'investissement côté décoration (coup de peinture dans les halls, éclairage.....), d'ailleurs des remarques avaient été faites à ce sujet suite à l'ouverture proche, à l'époque, du MK2 Bibliothèque. La réponse de Mr EPSTEIN , directeur d'agglomération à l'époque : « Pas d'investissement pour le moment, on verra après l'ouverture du MK2 ! On ne fera pas la même erreur que le Kinopanorama. ». Drôle de façon de fidéliser la clientèle !

- Aucun effort n'a été fourni dans l'organisation ou la création de soirées événementielles. Pourtant le G.Ecran est une des salles parisiennes, si ce n'est d'EUROPALACES, la mieux équipée que ce soit côté matériels sonores ou d'éclairages pour ce genre de soirée. Je rappelle que Gaumont avait créé cette salle pour ce type d'évènement.

Pendant longtemps les avant-premières se faisaient au Grand Ecran. Pourquoi du jour au lendemain plus aucune ne s'est faite dans ce cinéma ? Officiellement c'est UGC Bercy qui récupère ces soirées. Un simple multiplexe qui n'a pas de salle cocktail, de loges, de monte-charge (pour le matériel). Il a bon dos l'UGC Bercy.

Et justement nous arrivons aux problèmes de programmation que fait subir UGC au grand groupe européen d'exploitation qu'est EUROPALACES et plus précisément le G.ECRAN.

Le discours qui nous a été tenu pendant ces 3 dernières années c'est : « Le G.Ecran ne peut accéder à tous les gros films parce qu'UGC bloque ». Apparemment c'est UGC qui fait la loi côté programmation et non plus les distributeurs qui choisissent les salles ! A quoi ça sert de nous seriner qu'EUROPALACES est un graannnd groupe européen , qu'il est le plus fort ,etc. ,etc....si c'est pour se faire bouffer par la concurrence !!

La seconde raison des problèmes de programmation, c'est qu'entre le Gaumont Alésia, le Gaumont Convention et le Gaumont Grand Ecran il faut choisir. C'est à dire que ces 3 salles ne peuvent soit-disant programmer le même film. Pourquoi ? On ne sait pas. Ce problème ne s'est jamais posé quand la GAUMONT gérait ces salles. Alors fabulation, mauvaise gestion de la programmation ou manque d'autorité de la part d'EUROPALACES ?

En tout cas, depuis qu'officiellement le G.Ecran fermera ses portes, il n'y a plus de problèmes de programmation, plus d'UGC qui bloque, et quelques petites avant-premières les mardi soir (avant c'était "UGC Gobelins qui les faisait" ou "le distributeur qui ne voulait pas" !).

Pour finir voici quelques chiffres 2004 (pièce jointe « Chiffres entrées ») de la fréquentation du G.Ecran, comparés avec MK2 Bibliothèque, UGC Gobelins, Gaumont Marignan et le Pathé quai d'Ivry : NO COMMENT !!

Voilà tout ça pour dire que c'est un beau gâchis auquel EUROPALACES aura apporté tout son savoir-faire de grand groupe européen.

Permettez-moi 2 petites questions :

- J'ai lu dans un des derniers rapports du CE que la direction générale avait tout fait pour sauver le Grand Ecran.

Qu'est-ce qu'elle entend par « **avoir tout fait** », à part bien sûr de réduire la masse salariale ?

De plus, elle n'a pas tout fait puisque le Directeur n'a pas été remplacé. Pourtant, c'est bizarre, quand un site rencontre des difficultés, la direction générale n'hésite pas à le changer. Peut-être qu'il fait trop bien son travail...

- Comment se fait-il que 2 complexes quasi identiques, à 150 mètres l'un de l'autre, aux salles de qualités égales, ne fassent pas le même nombre d'entrées ? A cause de la programmation me direz-vous. Bingo. On y revient.

L'UGC Gobelins a tous les films et le Gaumont Gobelins, les miettes. Pourquoi ? Mystère. Un complexe qui ne marche pas est peut-être plus facile à fermer qu'un complexe qui cartonne. Serait-ce fait exprès..... ? Qu'en pense la Direction Générale ?

J'invite ceux qui ne connaîtraient pas encore le Gaumont Grand Ecran à venir voir cette superbe salle qui est encore à ce jour le plus grand écran de Paris (24 mètres sur 10 mètres).

Vive le Pop corn , vive Europalaces !

Ps : Accès G Ecran par Métro Place d'Italie (lignes 7, 6 et 5) plus 5 lignes de bus, 1200 places parking centre commercial

ANNEXE 9

DÉRIVES OBSERVÉES DANS LA GESTION DU GRAND ECRAN ITALIE DEPUIS LA FUSION DES SALLES PATHÉ-GAUMONT EN 2001 AU SEIN DU CONSORTIUM EUROPALACES

Depuis la construction des multiplexes à proximité, on a pu constater :

- aucune mise en valeur de la salle pour contrer les effets de cette concurrence annoncée ;
- une programmation souvent inadaptée ;
- l'abandon des obligations liées à l'article 5-5.2 du cahier des charges (manifestations de prestige, avant-premières, congrès, conférences, etc...) ;
- l'absence de films en version française, correspondant pourtant au goût du public du quartier, poussé de ce fait à désertier la salle pour la concurrence ;
- l'absence de visibilité des programmes, mal affichés dans la presse et sur internet ;
- la disparition de tous les petits "plus" qui contribuaient à la renommée de la salle (spectacle laser avant la séance, film sur Paris à l'attention des touristes...).

On peut aussi s'étonner qu'au vu des mauvais résultats annoncés, il n'y ait eu aucun changement de direction pendant des années, contrairement aux habitudes du groupe qui fait régulièrement "tourner" les directeurs d'un site à un autre.

Que dire encore des rumeurs insidieuses mettant en avant des défauts techniques soi-disant insurmontables, ou faisant passer pour obsolète une salle considérée à la quasi-unanimité des professionnels autorisés comme LA salle du XXIème siècle... ?

Malgré cette succession de traitements aberrants, le Grand Ecran résiste jusqu'au bout et continue à afficher des performances non négligeables dans ce contexte : 270 000 entrées sur 2005 (chiffre qui serait susceptible d'augmenter rapidement si la salle se trouvait correctement programmée et gérée, ne serait-ce qu'en respectant les dispositions de son cahier des charges).

Plus grave encore : le Comité d'Entreprise - tenu dans l'ignorance des accords passés avec la Ville de Paris - n'a pas eu entre les mains les éléments nécessaires pour prendre sa décision d'autorisation de fermeture en toute connaissance de cause !

Le Monde

WEEK-END

www.lemo

BELGIQUE, LUXEMBOURG

SAMEDI 25 JUIN 2005

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE CG

Les difficultés des grandes salles de cinéma parisiennes

Le Grand Ecran Italie doit fermer en décembre

LE 5 JUIN 1992, la salle de cinéma Gaumont Grand Ecran, avec le plus grand écran de Paris (240 mètres carrés), place d'Italie, était inaugurée en grande pompe par Jacques Chirac, alors maire de la capitale, et Nicolas Seydoux, PDG de Gaumont, avec un film de Jean-Jacques Beineix, *IP5* (*Le Monde* du 6 juin 1992). L'édifice conçu par l'architecte Kenzo Tange, s'inscrivant parmi les grands chantiers de l'Etat, avait pour mission de réconcilier Paris avec son 13^e arrondissement, trop mutilé pendant une vingtaine d'années. La salle de 650 places était flanquée de deux salles plus petites (100 fauteuils chacune).

Treize ans plus tard, ce beau projet a fait long feu. La fermeture de ce petit complexe cinématographique est programmée pour la fin de l'année, au profit sans doute de boutiques de décoration et de prêt-à-porter. Les riverains s'en émeuvent, tout comme bon nombre de réalisateurs (dont Patrice Chéreau, Christophe Barratier ou Claude Lelouch) et d'anciens ministres de la culture (Jack Lang et Jacques Toubon), qui ont signé une pétition contre la fermeture de ces salles parisiennes. « *Les riverains de la place d'Italie appellent à la mobilisation contre une nouvelle étape vers la marchandisation de notre société* », déplore cette pétition.

Le maire (PS) du 13^e arrondissement de Paris, Serge Blisko, explique au *Monde* qu'il « est navré de cette décision d'EuroPalaces [la société formée en 2001 par la fusion de Gaumont et Pathé] de fermer les salles. Il n'existe pas de réglementation comme celle qui existe pour les salles de spectacles, permettant d'empêcher cela. Seule une convention signée en 1991 avec les exploitants les oblige à ne pas détourner les salles de leur activité cinématographique. Cette convention est applicable jusqu'en novembre 2006. Or, EuroPalaces a perdu la moitié de ses spectateurs depuis 1992 et nous avons juste obtenu que le Grand Ecran ne ferme qu'à la fin de l'année 2005. »

PLUS QUE TROIS

« *La concurrence des multiplexes à Paris (des Halles, de Bercy) tout comme de la banlieue sud (Créteil et Ivry-sur-Seine) se fait sentir* », ajoute le maire. D'autant plus que la programmation du Grand Ecran ne lui confère aucune spécificité, comme celle plus cinéphilique du MK2 Bibliothèque, lui aussi implanté dans le 13^e arrondissement.

Régine Hatchondo, déléguée de la mission Cinéma de la Mairie de Paris, souligne que « *la Ville n'a pas pu faire jouer le fonds d'aide aux salles indépendantes - il n'est attribué qu'à celles qui comptent moins de*

7 500 entrées par semaine. Un accord est toutefois intervenu pour qu'EuroPalaces installe dans un autre complexe récemment fermé, le Gaumont Rodin (toujours dans le 13^e arrondissement), la Fondation Pathé, qui mettra ses archives à disposition du public et des chercheurs. Et l'exploitant s'est engagé à lancer un plan de rénovation d'un autre cinéma de l'arrondissement, le Gaumont Fauvettes ». La direction d'EuroPalaces, qui a par ailleurs récemment engagé des travaux de rénovation dans ses salles Gaumont-Alésia (avenue du Général-Leclerc, 14^e arrondissement), n'a pas souhaité commenter ces informations.

Après cette fermeture qui suit celle, voilà trois ans, du Kinopanorama, dans le 15^e arrondissement, il ne restera plus dans Paris que trois salles de plus de 600 places n'appartenant pas à un multiplexe : le Grand Rex (classé monument historique) et le Max Linder sur les Grands Boulevards, et l'UGC-Normandie sur les Champs-Élysées.

Depuis 2002, douze salles parisiennes ont fermé, mais seize se sont ouvertes (dont quatorze au sein du MK2-Bibliothèque). Six autres salles MK2 doivent ouvrir cet automne sur le quai de la Loire (19^e).

Nicole Vulser

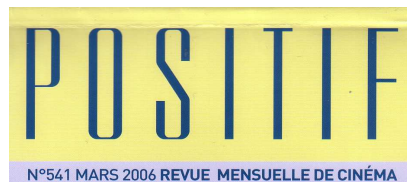
La dernière séance

« **E**t le rideau sur l'écran est tombé », chantait Eddy Mitchell, reprenant le titre d'un film mélancolique de Peter Bogdanovich (*La Dernière Séance*, 1971). La fermeture définitive du Gaumont Grand Écran Italie (Paris XIII^e), le 2 janvier dernier, tranche tristement avec l'embellie de la fréquentation observée en ce début d'année (et le dopage consécutif du fonds de soutien) grâce au succès record des Bronzés 3. Trois ans après la fermeture du Kinopanorama, autre emblème de l'équipement parisien, voilà que Gaumont, fleuron de l'industrie française, ferme la salle qui fut le fer de lance de sa politique urbaine dans les années 90 : 650 sièges club, un écran de 24 mètres de base (à son ouverture en juin 1992, le plus grand d'Europe, salles Imax exceptées), un design haut de gamme. Il fut un temps où les salles de quartier fermaient (et l'on s'en est ému à juste titre). Voilà que le mal touche à nouveau les salles commerciales projetant des films grand public. La raison avancée par Europalaces-Gaumont pour cette fermeture (une chute de la fréquentation de 12 % en 2005) laisse songeur. De même qu'on peut légitimement être choqué quand une entreprise, bénéficiaire plusieurs années durant, se met à licencier dès que son chiffre d'affaires cesse d'augmenter, on conçoit mal qu'après une hausse régulière de la fréquentation une chute si peu significative suffise à sonner le glas d'un équipement d'une telle envergure. D'autant que la baisse moyenne de la fréquentation des salles parisiennes en 2005 a été de 10,5 %, soit à peine inférieure à celle du Grand Écran Italie. Cette fermeture met au jour un principe inquiétant, celui du pouvoir décisionnaire unilatéral des sociétés d'exploitation dans le maintien ou non d'équipements culturels, sans que l'État ou les collectivités locales aient leur mot à dire. Peut-on se satisfaire de la réponse du maire de Paris, lorsqu'il affirme que la Ville ne peut rien dans cette affaire ? Le coût des loyers payés par les cinémas n'est-il pas, entre autres, responsable de

l'augmentation de leurs dépenses ? S'il n'est pas souhaitable que les fonds du ministère de la Culture destinés au renouveau des salles, déjà maigres, aillent à d'autres cinémas qu'à ceux qui programment courageusement films d'art et essai et de répertoire, ne peut-on envisager de trouver ailleurs (dans les crédits des ministères de l'Équipement ou de l'Industrie, par exemple) des encouragements au maintien de l'exploitation cinématographique d'infrastructures de cette qualité ? Aux dernières nouvelles, le Gaumont de la place d'Italie deviendrait une extension du centre commercial adjacent. La société est pourtant bien placée pour savoir que la rénovation porte ses fruits : son complexe d'Alésia, dans le XIV^e arrondissement (un quartier résidentiel et excentré comparable à la place d'Italie), a connu une hausse de la fréquentation de plus de 20 % en 2005, suite à la rénovation de ses sept salles. Il faut souligner que Gaumont classe huit de ses complexes dans les 26 premiers de France. Et que même les deux premiers du classement, les UGC Ciné-Cité des Halles et de Bercy (Paris I^{er} et XII^e), accusent une baisse de 6 % et 10,5 % de leurs entrées en 2005.

Peut-on laisser opérer une multinationale (qui plus est lorsqu'elle cumule les secteurs de la production, de la distribution et de l'exploitation) à sa guise, et lui permettre de fermer des salles en ville, quand elle ouvre ailleurs des multiplexes où le coût de la place de parking et le pop-corn vendu au kilo assurent un revenu confortable qui font de la projection cinématographique un aspect seulement d'une sortie au cinéma ? Qu'on ne nous réponde pas que les films porteurs pour ce type de salles ne sont pas assez nombreux. Rien que sur les deux derniers mois, le cinéma américain nous a offert des œuvres de qualité qui sont aussi des films spectaculaires (de *Munich* à *Syriana* en passant par *Le Nouveau Monde*) et auraient trouvé une place naturelle sur ces beaux écrans qui disparaissent l'un après l'autre.

Grégory Valens



Mercredi 4

Ne cherchez plus dans *Pariscopes* la salle du Gaumont Italie, qui a fermé ses portes. Une des plus grandes salles parisiennes par sa capacité, une des meilleures pour sa qualité de projection, celle qui fut un temps un des vaisseaux amiraux de la maison Gaumont n'arrivait plus à enchaîner assez de films porteurs pour la remplir. Depuis huit ans, elle perdait de l'argent, dans un quartier peu favorisé en matière de cinéma. Gaumont a dû renoncer à une de ses plus belles salles.

Hubert Niogret

LETTRÉ OUVERTE au PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE – Objet : **Grand Ecran Italie**

Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg St Honoré
75008 PARIS

Paris, le 21 Juin 2005.

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous alerter sur le sort réservé au Cinéma **Grand Ecran Italie**, promis à une démolition prochaine au profit de magasins par la Société EuroPalaces-Gaumont.

Ce projet, décidé sans aucune concertation avec les riverains de la Place d'Italie, rencontre non seulement leur désapprobation et celle de M. Serge Blisko, maire du 13^{ème} arrondissement, mais également de nombreux parisiens et franciliens, ulcérés par cette décision.

En témoignent l'accueil réservé à la pétition lancée pour la sauvegarde du dernier grand écran de Paris, qui a déjà recueilli quelques milliers de signatures, et les 89 % de "NON" au référendum organisé par l'hebdomadaire Zurban : "*Faut-il fermer le Grand Ecran Italie ?*" !

Cette très large majorité, tout en considérant comme légitime pour le Centre Commercial Italie 2 de vouloir se doter d'enseignes de renom, refuse que ce soit au prix de la destruction d'une des salles les plus modernes et les plus prestigieuses de notre pays.

Une telle opération, même créatrice d'emplois, ne manquerait pas d'entraîner le déclin à proximité de tout un secteur favorisé par cette activité culturelle, et d'en supprimer d'autres, notamment dans le domaine de la restauration.

Connaissant votre attachement aux valeurs de **l'exception culturelle** défendues lors de votre discours aux Rencontres pour l'Europe de la Culture le 2 Mai dernier, où vous réaffirmiez avec force que *la culture n'est pas une marchandise et ne peut donc être abandonnée au jeu aveugle du marché*, nous sollicitons votre intervention d'urgence, en tant que Président de la République et ancien Maire de Paris, pour la préservation du Grand Ecran Italie.

Vous reconnaissez qu'*un statut particulier doit être consacré aux industries culturelles, une intervention publique s'avérant légitime dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel* ; or nous restons persuadés que s'il pouvait jouer pleinement son rôle de complexe audiovisuel de prestige, tel que défini au cahier des charges selon les vœux de la Mairie de Paris lors de sa création en 1991, le Grand Ecran retrouverait le chemin du succès, et sa place légitime au coeur d'une capitale culturelle telle que Paris, candidate de surcroît aux Jeux Olympiques de 2012.

Dans cette perspective, nous ne doutons pas qu'une concertation entre les pouvoirs publics, le ministère de la Culture et les exploitants, saura lui redonner un second souffle.

Vous remerciant par avance de votre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom des riverains :

Mme Marie-Brigitte ANDREI
<http://sauvonslegrandecran.free.fr>

SAUVONS LE GRAND ECRAN

<http://sauvonslegrandecran.free.fr>

E-mail : sauvonslegrandecran@hotmail.fr

Monsieur Serge BLISKO
Député-Maire
MAIRIE DU XIIIème
1, Place d'Italie
75634 PARIS

Paris, le 12 Septembre 2005

Objet : Salle Gaumont Grand Ecran Italie

Monsieur le Maire,

En réponse à nos inquiétudes concernant la fermeture annoncée du Grand Ecran Italie, votre dernier courrier nous fait part de l'intention affichée par la société EuroPalaces de rénover le *Gaumont Fauvettes*, et d'installer la fondation Pathé au *Gaumont Rodin*.

Par la présente, nous tenons toutefois à vous faire remarquer que l'amélioration des salles de l'avenue des Gobelins ne concernerait qu'un nombre limité de spectateurs, ainsi qu'une poignée de chercheurs et de spécialistes du cinéma. Ces propositions ne représentent donc qu'une infime compensation au regard de la perte du Grand Ecran, dont la destruction serait un véritable scandale pour la Ville de Paris.

En effet, avec ses 650 places et son écran panoramique géant de 240 m2 susceptibles de rassembler un vaste public populaire, la salle de la place d'Italie constitue non seulement le dernier grand écran de notre capitale depuis la fermeture du Kinopanorama, mais un important complexe audiovisuel polyvalent conçu il y a seulement 15 ans par la municipalité aussi bien pour le cinéma que pour la télévision (enregistrement d'émissions, retransmission en direct de grands événements sportifs...), le spectacle vivant (concert, théâtre, danse, comédie musicale...), + congrès, conventions, conférences, avant-premières, etc...*

Aussi, même détenu actuellement par des capitaux privés, ce site exceptionnel, présenté en 1991 comme une réalisation de la Mairie de Paris, s'avère indéniablement un patrimoine culturel d'intérêt général inestimable, méritant largement le soutien des pouvoirs publics (Ville, Région, Etat, ou même, pourquoi pas, de l'Europe).

En témoignent les milliers de signatures recueillies par la pétition lancée pour sa défense par les riverains, incluant des personnalités politiques et artistiques de tous bords, en adéquation avec les 89 % de votes "non" à sa fermeture recensés par le référendum « Zurban » en Juin dernier.

Les "quelques réactions" ci-jointes, reprises sur le site <http://sauvonslegrandecran.free.fr> vous donneront une idée de l'émotion suscitée par ce projet.

Car si la disparition du premier pôle économique et culturel du 13° ne manquerait pas d'entraîner le déclin de l'activité du quartier, notamment dans le domaine de la restauration les soirs et jours fériés, à l'inverse rien ne justifie qu'il ne retrouve sa raison d'être et sa rentabilité avec une gestion adaptée à sa vocation première, permettant le recrutement de nombreux emplois liés à la production du spectacle (animateurs, artistes, comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs, scénographes, costumiers, techniciens, gestionnaires, comptables, etc)

L'ambition d'une capitale historique telle que Paris n'est-elle pas d'encourager la culture plutôt que la consommation à outrance, conformément au refus catégorique exprimé par les internautes de voir s'accroître le nombre de commerces dans le centre commercial Italie2 ?

.../...

Enfin, depuis votre engagement solennel sur France3 en Février dernier de vous "*opposer par tous les moyens politiques et juridiques à la transformation en magasins de cette salle*", les parisiens ne comprendraient pas que la Commission Départementale d'Équipement Commercial qui se réunit le 4 Octobre prochain, composée de membres de la Mairie de Paris et du 13^e, attribue les autorisations nécessaires à cette opération. Ceci en l'absence de toute alternative proposée, et sachant que la convention passée entre l'exploitant et la ville interdit tout changement d'affectation jusqu'en Novembre 2006.

Puisque rien n'a été tenté jusqu'ici pour sauver cette salle de prestige, nous vous prions, avant d'en arriver à cette extrémité, de veiller à ce qu'aucune décision ne soit prise jusqu'au lancement d'une vaste consultation auprès des franciliens, et d'appels d'offres auprès de repreneurs publics ou privés susceptibles de relancer son activité.

Souhaitant le rassemblement d'urgence des forces vives de notre capitale autour de cette cause, et vous remerciant par avance de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom des riverains :

M.B. ANDREI

* Voir sur le site, dans les onglets « Historique » et « Cahier des charges » de « La Salle ».

LETTRE OUVERTE au MAIRE DE PARIS – Objet : **Grand Ecran Italie**



sauvonslegrandecran.free.fr
sauvonslegrandecran@hotmail.com

Monsieur Bertrand DELANOË
Maire de Paris
MAIRIE DE PARIS
Place de l'Hôtel de Ville
75004 PARIS

Paris, le 15 Décembre 2005

Monsieur le Maire,

Dès l'annonce par la société EuroPalaces du projet de vente du Grand Ecran Italie à des commerces, nous nous sommes aussitôt ralliés aux souhaits de notre député-maire du 13^{ème}, Monsieur Blisko - exprimés sur France 3 en février dernier - de *s'opposer par tous les moyens, juridiques et politiques, à la transformation en magasins de cette salle.*

En l'absence de comité de défense à la Mairie du 13^{ème}, nous nous sommes ensuite tournés vers vous pour demander que soient étudiées en urgence les possibilités de maintenir une activité culturelle dans les lieux.

Car aussi navrante que soit cette décision, ce n'est pas tant l'abandon par Gaumont de cette salle mythique que nous contestons, mais la solution choisie, la pire de toutes, à savoir la démolition pure et simple du Grand Ecran, véritable joyau technologique, qui plus est premier pôle économique et culturel du quartier.

Les milliers de signatures reçues de la France entière par la pétition lancée à l'initiative des riverains, largement relayée depuis par de nombreux acteurs culturels, nous ont confirmé que le rayonnement du Grand Ecran s'étendait bien au-delà du 13^{ème} arrondissement.

A nos demandes d'explications concernant ce projet aberrant, on nous refuse le droit d'interférer dans des affaires privées. Or, même détenu actuellement par des capitaux privés, le Grand Ecran n'en demeure pas moins un équipement d'intérêt public, initié par la Mairie de Paris dans les années 80, qui mérite d'être conservé pour les générations futures. Sans compter que sa disparition porterait un nouveau coup dur à notre tissu social déjà fragilisé.

L'argument avancé selon lequel chacun doit pouvoir vendre librement son appartement nous paraît en l'occurrence irrecevable. En effet, tout particulier qui tenterait de céder le sien à un magasin de meubles se verrait opposer le refus immédiat du syndic ! Et qui peut se targuer de recevoir à domicile des centaines de milliers de visiteurs par an ?

Il faut donc bien admettre que le Grand Ecran fait partie intégrante de notre patrimoine culturel, et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi, même d'un bien privé, surtout quand on s'appelle Gaumont et qu'on représente toute l'histoire du cinéma français !

A nos protestations, la Mairie de Paris nous oppose qu'il n'est "pas possible" d'empêcher la réaffectation souhaitée par EuroPalaces, suite aux baisses de fréquentation enregistrées.

Baisse par ailleurs toute relative : entre le 30/11 et le 7/12/05, semaine de sortie de "Harry Potter", où la version française, réclamée depuis des années par les habitants du quartier, était enfin proposée à certaines séances, la salle a enregistré une hausse de 191 % ! Meilleur score, de très loin, sur les 40 premières salles Paris-Périphérie (chiffres parus dans Le Film Français)

.../...

Après une longue période d'abandon, il semblerait donc qu'un peu de volonté et quelques mesures de bon sens* contribueraient à fidéliser à nouveau le public. Et on peut se poser des questions sur la stratégie commerciale d'EuroPalaces, qui n'a pas renouvelé l'expérience pour la sortie de "King Kong" le 14 décembre. Ce film grand public ne passera donc qu'en VO pendant toute la période des fêtes !

Parmi d'autres anomalies : le non-respect du cahier des charges, qui aurait pourtant contribué à améliorer la rentabilité de la salle : utilisation pour des congrès, conventions, assemblées générales de sociétés, avant-premières et projections de films sur Paris pour les touristes (ces dernières rapidement abandonnées), etc...

Car sans sous-estimer la concurrence des multiplexes et des DVD, nous croyons - comme Nicolas Seydoux, président de Gaumont, le déclarait au Figaroscope en janvier 93 - *que le Grand Ecran est à un tel niveau de qualité qu'il n'aura pas à souffrir de sa concurrence*, et pourra continuer à proposer encore longtemps *des grands films populaires, qu'ils soient français ou étrangers*.

Malgré ces excellentes perspectives, et une exploitation prévue par la direction jusqu'en novembre 2006, c'est pourtant le moment choisi par EuroPalaces pour annoncer la fermeture définitive de la salle pour le 3 Janvier prochain, sans même attendre l'avis de la prochaine commission CDEC du 10 Janvier (Commission Départementale d'Équipement Commercial) !

Aussi, en tant que maire de Paris chargé de la préservation du patrimoine culturel des parisiens, nous vous demandons de prendre toute mesure urgente pour empêcher cette fermeture, et de nous communiquer les moyens mis en oeuvre par la municipalité pour éviter au Grand Ecran de finir sous les gravats :

- Où en sont les consultations auprès des parisiens, ainsi que les appels d'offres auprès de repreneurs publics ou privés, ou de société d'économie mixte ?
- Une règle de protection a-t-elle bien été prévue dans le futur Plan Local d'Urbanisme, comme nous le réclamons depuis plusieurs mois ?

En ce qui concerne les intentions de vote des membres de la mairie qui siégeront au sein de la commission CDEC - chargée d'attribuer les autorisations aux nouveaux commerces (meubles et vêtements), il va sans dire qu'il serait inimaginable pour nous qu'une municipalité censée défendre la culture accorde son aval au saccage d'une des plus belles salles de la capitale !

En attendant le plan de sauvetage que nous appelons de nos vœux, nous vous prions, Monsieur le Maire, de veiller en priorité au respect des dispositions du cahier des charges, celles-ci stipulant le maintien de l'activité cinématographique jusqu'en Novembre 2006, ***ces obligations trouvant leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé.***

S'il s'avérait en revanche que seule la condamnation sans appel du Grand Ecran était envisagée, nous n'hésiterions pas, dans un premier temps, à appeler au boycott immédiat des salles Pathé-Gaumont à travers l'ensemble de nos réseaux.

Dans l'espoir que la sagesse et la raison reprendront rapidement leurs droits dans cette affaire, veuillez recevoir l'expression de notre considération distinguée.

Le collectif :

SAUVONS LE GRAND ECRAN

* Outre d'éviter aux spectateurs de se rabattre chez les concurrents UGC ou MK2 pour la VF, des efforts pourraient être faits au niveau de la politique tarifaire (avantages accordés aux habitués, aux habitants du 13^{ème}..., partenariat avec des restaurants...), de la programmation (à l'attention de l'importante communauté asiatique du quartier par exemple ...), sans compter les petits "plus" qui faisaient de la séance Grand Ecran une vraie fête, comme la projection laser avant le film, abandonnée depuis longtemps...

p.j. : « Quelques réactions » recueillies sur notre site : <http://sauvonslegrandecran.free.fr>



<http://sauvonslegrandecran.free.fr>
sauvonslegrandecran@hotmail.com

[Urgent]

Monsieur Bertrand DELANOË
Maire de Paris
MAIRIE DE PARIS
Place de l'Hôtel de Ville
75196 PARIS Cedex 04

Lettre Recommandée A.R.

Paris, le 23 Décembre 2005

Objet : Salle Gaumont Grand Ecran Italie

Monsieur le Maire,

Depuis notre dernière lettre ouverte, restée jusqu'ici sans réponse, nous apprenons avec stupéfaction que la Société EUROPALACES s'apprête non seulement à fermer la salle GRAND ECRAN Italie, mais à la « désosser » dès le 2 Janvier.

Plus grave encore : "Le Parisien" d'hier confirme que les enseignes "Habitat" et "H&M" se partageront l'espace du Grand Ecran, ceci avant que la Commission Départementale d'Equipeement Commercial, prévue courant Janvier, n'ait rendu sa décision sur les autorisations nécessaires à l'implantation de commerces.

Une telle annonce laissant supposer que les jeux sont faits d'avance, vous comprendrez que nous sommes en droit de nous poser les questions suivantes :

- Ce "marché" a-t-il fait l'objet d'une entente préalable entre EuroPalaces et la Municipalité, qui compte plusieurs membres au sein de la commission CDEC ?
- La société Europalaces a-t-elle choisi ce moyen pour faire pression sur la commission CDEC en la mettant devant le fait accompli, de sorte qu'il n'y ait plus aucun « retour en arrière » possible ?
- Dans le premier cas, quel serait alors le rôle exact de cette commission ?

Il faut se rendre à l'évidence : alors qu'un commerce peut aisément être remplacé par un autre, la destruction du "Grand Ecran" présenterait un caractère **irréversible**, et une perte inestimable, non seulement pour la ville, mais pour la région toute entière.

De notre côté, cela fait maintenant des mois que nous attirons votre attention sur les répercussions catastrophiques de ce saccage annoncé sur la vie du quartier, et notamment le devenir à terme de nombreux restaurateurs.

.../...

Opinion partagée par notre maire, M. Blisko, et par la plupart des parisiens et franciliens, majoritairement opposés à la transformation du Grand Ecran Italie en magasins. Comme eux, nous soutenons que la culture et le divertissement doivent avoir autant droit de cité au cœur de nos villes que la consommation à outrance. Nous n'avons à priori rien contre les commerces, mais pas à la place du Grand Ecran, et le centre commercial regorge déjà de magasins en surnombre.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il n'existe pas d'autre salle de ce type à Paris, nous vous avons demandé de faire classer le complexe cinématographique « Grand Ecran » par une règle d'urbanisme appropriée - comme le fut en son temps le Gaumont Rodin, avenue des Gobelins.

Cette demande, bien qu'appuyée par les milliers de signataires de la pétition pour la sauvegarde du Grand Ecran - auxquels se sont ralliées des personnalités politiques et artistiques de tous bords - s'est vue jusqu'ici refusée par la municipalité.

On nous oppose que cette salle de 650 places, à programmation unique, était déjà « obsolète » dès sa conception, période où les multiplexes commençaient à rencontrer les faveurs du public.

Si c'était le cas, pourquoi Nicolas Seydoux déclarait-il en 1993 au Figaroscope : *le Grand Ecran est la salle de Paris qui fait le plus d'entrées sur un film déterminé* ? Et la considérait comme l'écrin idéal pour présenter au public *les grands films populaires, qu'ils soient français ou étrangers* ?

Pourquoi rien n'a-t-il été fait alors pour lutter contre cette concurrence prévisible ? Ni pour diversifier la programmation de la salle - ce qui aurait été nécessaire - ni pour la rentabiliser selon la spécificité de son cahier des charges, qui prévoyait des manifestations telles que congrès, conventions, avant-premières, etc ... inexplicablement abandonnées ?

De plus, qui nous dit que les spectateurs, lassés un jour des petits écrans, n'éprouveront pas le besoin de retrouver des émotions fortes sur écran géant ? Pourquoi alors risquer de détruire une des rares et dernières salles de Paris susceptibles de leur offrir de tels frissons ?

Aussi nous maintenons que rien ne justifie la destruction de cet équipement culturel unique en son genre, conçu aussi bien pour le spectacle vivant que pour le cinéma, qui a pour vocation de demeurer le grand pôle d'attraction économique et culturel du sud-est parisien qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

Plus grave encore : de l'avis unanime, il ressort que ce sont principalement les carences de la gestion Gaumont qui ont (délibérément ?) entretenu le déficit de cette salle hors du commun. Europolaces a ensuite eu beau jeu de justifier sa fermeture par la baisse de fréquentation ! Constat indubitable devant l'inexistence des moyens mis en oeuvre pour sa relance.

Que le Grand Ecran affiche souvent complet depuis novembre atteste par ailleurs que les efforts récents entrepris par la toute nouvelle direction de la salle commencent à porter leurs fruits, et que la désaffection du public n'a rien d'inéluctable.

Et on peut à juste titre s'interroger sur les véritables raisons qui poussent Europolaces à prévoir, non seulement la fermeture de la salle, mais - nous rapporte-t-on - sa mise en pièces dès le 2 Janvier prochain ! Acharnement incompréhensible, même aux yeux de ses propres salariés.

Ce qu'on pouvait alors qualifier jusqu'ici de « non assistance à cinéma en danger », se révèle à présent « tentative d'assassinat » !

.../...

Tout aussi choquant : le fait qu'EuroPalaces fasse une opération immobilière avec des m2 acquis à un prix « culturel » auprès de la Mairie de Paris !

En attendant un repreneur digne de ce nom pour le Grand Ecran, nous vous rappelons à nouveau l'obligation d'EuroPalaces de ***participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement*** jusqu'en Novembre 2006. ***Ces obligations trouvant leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé.***
(extrait du cahier des charges)

C'est pourquoi, nous vous demandons instamment, Monsieur le Maire, de mettre la société EuroPalaces en demeure de respecter l'ensemble du cahier des charges jusqu'à cette date.

Dans cette attente, veuillez recevoir l'expression de notre considération distinguée.

Le collectif :

SAUVONS LE GRAND ECRAN



Extraits des « Quelques Réactions » de dernière minute sur notre site :

Le Grand Ecran fait partie du patrimoine parisien, comme le grand Rex, l'Olympia.
S'il n'a pas eu le succès que l'on pouvait espérer, la faute en revient aux animateurs de la société Gaumont qui sont demeurés timorés, nullissimes en matière d'originalité. Ils ont laissé le navire couler pour plusieurs raisons, et l'on est en droit de penser qu'elles étaient programmées par le consortium GAUMONT :

- la version originale, en permanence et toute la journée, est-ce bien raisonnable ?
- le prix des places,
- l'absence de visibilité des programmes mal affichés,
- pas ou peu de manifestations festives et populaires,
- les programmations en concurrence avec les salles de l'avenue des Gobelins, là où les films passent le plus souvent en version française pour les films tous publics.

On a eu malheureusement, en face de nous, des prédateurs qui se soucient peu de l'art, préférant de beaucoup la rentabilité financière au cinéma tout court.

Et cela s'est passé devant l'immobilisme coupable des politiques nationaux ou locaux, notre maire et sa cour.

Sauvons le Grand écran par tous les moyens.

Christian G. (19/12/05)



Je suis passé devant le Grand Ecran cet après midi... j'ai eu un serrement au cœur.

Ce qui est clair, c'est que si la salle ferme, je boycotterai les salles de Gaumont et Pathé. Sans parler des commerces qui le remplaceraient. Arnaud D. (19/12/05)



Je fais régulièrement 200kms aller rien que pour pouvoir savourer les grandes sorties cinéma sur le plus bel écran de Paris...qu'est-ce que je vais devenir sans lui...!? Qu'on ne nous l'enlève pas ! Jean-Paul T. - 41200 Romorantin (Loir et Cher) (20/12/05)



Je ne vois plus l'intérêt de conserver ma carte d'abonnement à usage illimité de Gaumont-Mk2 si la meilleure salle de Paris ferme ses portes. Thierry G. – 92320 (20/12/05)



Fermeture du **Grand Ecran** Italie : les masques tombent !

Dans l'article du « Parisien » du 23 Décembre, la société EuroPalaces dément l'obligation de Gaumont à exploiter la salle jusqu'en novembre 2006. Or le cahier des charges liant la société d'exploitation à la Ville de Paris stipule que **ces obligations trouvent leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé.** (Art. 8 du cahier des charges – durée de son exploitation : 15 ans à dater de l'achèvement des travaux : Nov. 91).

La veille, dans ce même journal, M. Jean-Pierre Decrette, directeur du développement des salles Pathé-Gaumont, désigne les futurs repreneurs : Habitat (meubles) et H&M (vêtements), ceci alors **que la Commission Départementale d'Équipement Commercial** prévue courant janvier, composée de membres de la Mairie de Paris et du 13^{ème} arrondissement, **n'a pas encore attribué les autorisations nécessaires à l'implantation de ces commerces.** Et que d'après l'Article 2 du Cahier des charges : **Il est expressément convenu que le lot correspondant au complexe audiovisuel ne pourra faire l'objet d'aucune subdivision, et que sa propriété, susceptible d'être transmise dans des conditions de droit commun et sous réserve de l'article 9 ci-après, devra rester intangible.**

Article 9 : **A chaque mutation intéressant le complexe audiovisuel (mutation de sa propriété ou mutation de son usage : a) pendant la durée du crédit-bail : cession de crédit-bail ; b) à l'expiration du crédit-bail : cession de bail commercial, renouvellement, etc...) l'agrément de la Ville de Paris devra être requis sur les conditions de cette mutation.**

Il est regrettable qu'aucune mention ne soit faite de la mobilisation du collectif « Sauvons le Grand Ecran » depuis des mois, ni des demandes faites auprès de la Mairie de Paris d'exiger le maintien de l'activité culturelle dans les lieux et le classement de la salle dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme en cours.

D'après M. Decrette, les murs de la salle Grand Ecran Italie ont été cédés au centre commercial Italie 2, sans mention des conditions suspensives d'obtention de ces autorisations par la CDEC.

Il fait état de la « situation déficitaire de la salle depuis trois ans », situation délibérément entretenue par la direction d'EuroPalaces-Gaumont.

En effet, **la baisse de fréquentation de la salle (- 12%) ne fait que suivre la courbe générale sur 2005** : (UGC Gobelins : - 11%, UGC George V : - 14%, Gaumont Parnasse : - 18%, Grand Rex : - 20%, UGC Bastille : - 14%, Pathé-Quai d'Ivry : - 14%, UGC Ciné Bercy : - 11%, UGC Vélizy : - 19%, Gaumont Disney Village : - 24%, UGC La Défense : - 14%, UGC Noisy : - 21%, *Le Film Français* du 23/12/2005)

On peut même considérer comme remarquables les performances du Grand Ecran, compte tenu de l'abandon dans lequel l'a laissé sa propre direction depuis trois ans : absence de mesures prises pour lutter contre la concurrence annoncée (et sciemment organisée) des multiplexes ; absence de VF réclamée par les spectateurs (renvoyés chez le concurrent UGC en face) ; absence de visibilité des programmes (mal affichés dans la presse)... ; abandon des manifestations de prestige (avant-premières, etc...) qui ont permis au Gaumont Champs-Élysées de se tenir à flot (0% de baisse en 2005) ; abandon des diverses manifestations (congrès, conférences...) pourtant prévues au cahier des charges, qui auraient contribué à renflouer la salle, etc...

N'est-il pas par ailleurs étrange que ce soit-disant « déficit » remonte précisément à l'époque de la fusion des salles Pathé-Gaumont au sein du consortium EuroPalaces en 2001 ? Et qu'au vu des prétendues difficultés rencontrées par la salle, son ancienne direction jusqu'en mai 2005 n'ait jamais été changée en 5 ans !!

Autre coïncidence étrange : comment expliquer l'annonce de cette fermeture, juste après l'enregistrement d'une hausse de fréquentation de 191 % la première semaine de « Harry Potter » (30/11-7/12/05), correspondant à l'une des très rares programmations de la version française dans cette salle (VF rapidement abandonnée pour le film suivant « King Kong ») ?

Que penser des rumeurs insidieusement colportées, selon lesquelles la salle serait obsolète depuis sa conception, aurait des défauts techniques insurmontables, n'attirerait plus le public, etc... ?
En bref, à qui cette salle exceptionnelle fait-elle de l'ombre ?

**QUI VEUT LA PEAU DU GRAND ECRAN ITALIE ? DE QUEL MARCHÉ OBSCUR EST-IL L'OBJET ?
QUI A INTÉRÊT À SA DISPARITION ?**

Au vu de ces informations, le collectif « Sauvons le Grand Ecran » demande instamment que la transparence soit faite sur les décisions de la société EuroPalaces-Gaumont, et en appelle solennellement au maire de Paris de faire respecter le cahier des charges par EuroPalaces-Gaumont jusqu'en novembre 2006, le temps que soit étudiée une redéfinition des activités culturelles de la salle.

Dans le cas contraire, le collectif « Sauvons le Grand Ecran » se réserve le droit de demander au tribunal administratif et au tribunal de commerce de Paris de se saisir du dossier.

NE LAISSONS PAS S'OPÉRER UNE FERMETURE INDIGNE ET ILLÉGALE.

NE LAISSONS PAS DÉTRUIRE SANS RÉAGIR

L'UNE DES PLUS BELLES SALLES DE PARIS ET D'EUROPE.

Rejoignez les signataires de la pétition sur le site :

<http://sauvonslegrandecran.free.fr>

(contact : 06 65 40 32 94)

ou sur le site des salariés d'Europalaces :

<http://europalaces.over-blog.com>

28 décembre 2005

OUI à la réouverture du GRAND ECRAN ITALIE après
« **Mensonges et trahisons** » et « **Le mépris** » pour sa fermeture.

Ce n'est pas "King Kong" qui a finalement clôturé mardi 3 janvier la semaine cinématographique au Grand Ecran Italie, dont toutes les séances ont été annulées par la société EuroPalaces, mais « **Mensonges et Trahisons** » et « **Le mépris** » :

- **Trahison** : alors qu'on laissait soigneusement entendre courant novembre 2005 que l'exploitation du GEI se prolongerait jusqu'en novembre 2006, en vertu de la convention passée entre EuroPalaces et la Ville, sa fermeture pour le 3 janvier était brusquement annoncée le 22 décembre, sans qu'aient été préalablement avertis ses voisins restaurateurs et partenaires, dont la survie dépend de l'activité cinématographique de la salle ;
- **Mensonge** quand on présente cette fermeture comme définitive, alors que la commission CDEC n'a pas encore statué sur le changement d'affectation de la salle ;
- **Mépris** pour les spectateurs venus parfois de loin revoir une dernière fois, ou tout simplement découvrir le Grand Ecran, et qui se sont vus privés dès 13 heures de leur « dernière séance », sous prétexte que leur sécurité se trouvait menacée par un rassemblement pacifique annoncé pour 19h30 !!!
- **Trahison** de l'engagement liant EuroPalaces à la Ville d' *"assurer l'animation du quartier et de l'arrondissement"* au minimum jusqu'en novembre 2006 ;
- **Manipulation** lorsque la direction se retranche derrière son « humanité » pour avoir reclassé son personnel ... sans mentionner que la plupart des CDD ont été renvoyés dans leur foyer !
- **Désinformation** le prétexte de la baisse de fréquentation, qui s'avère conforme à la moyenne nationale, tout comme celui d'un prétendu « déficit insurmontable », que ne manquera pas de creuser cette fermeture anticipée en privant la salle de ses recettes pendant plusieurs mois !
- **Dissimulation** « l'inéluctable concurrence des multiplexes » quand le public du Grand Ecran, friand de version française, se voyait régulièrement envoyé chez le concurrent d'en face !
- **Mensonge** l'argument de ce déficit, alors que la plupart des dispositions du cahier des charges, qui auraient permis d'améliorer la rentabilité de la salle, étaient abandonnées depuis plusieurs années ;
- **Trahison** l'annonce de cette fermeture, juste après l'enregistrement d'une hausse de fréquentation de 191 % en première semaine de décembre, accompagnant une des trop rares programmations en VF, pourtant plébiscitées par le public du quartier !
- **Désinformation** quand la Mairie de Paris prétend "ne rien pouvoir faire" pour sauver la salle, alors qu'elle est seule à disposer d'un arsenal de mesures qu'elle s'est toujours refusée à mettre en oeuvre :
 - a) aménagement de la règle d'urbanisme permettant de protéger la salle dans le cadre du PLU en cours, demande présentée dès janvier 2005 par Jacques Toubon, relayée par les signataires de la pétition et le collectif SAUVONS LE GRAND ECRAN, mais refusée par la majorité municipale et la mairie de Paris ;
 - b) pouvoir dont elle dispose au sein de la CDEC, commission chargée de délivrer les autorisations nécessaires à l'implantation de commerces en lieu et place du Grand Ecran ;
 - c) droit de préemption dont elle pourrait faire usage dans le cadre d'une politique d'urbanisme responsable, grâce aux recettes supplémentaires engrangées par la flambée de l'immobilier (640 M€ prévus pour 2006 contre 530 € en 2005). Pour un prix qui tiendrait compte de la vocation culturelle du lieu - juste retour en regard du prix préférentiel consenti lors de sa vente, en échange d'obligations non remplies par la société exploitante.
- **Trahison** quand la Mairie soutient que "les quelques difficultés" signalées par EuroPalaces suffisent à justifier la démolition pure et simple d'une des plus belles salles de la capitale et du dernier écran géant de Paris, sans que la moindre solution alternative ait été préalablement étudiée ;
- **Mensonge** lorsqu'on fait courir le bruit que cette salle exceptionnelle, technologiquement performante, serait "obsolète", présenterait des défauts insurmontables, n'attirerait plus le public, etc...
- **Mépris** de nos dirigeants, et particulièrement de la Mairie, qui n'a pas levé le petit doigt pour sauvegarder le principal pôle économique et culturel de l'arrondissement, dont la disparition ne manquera pas de marquer le déclin d'un des quartiers les plus peuplés de notre capitale.

le Parisien

www.leparisien.com

N° 19075

PARIS

La flambée immobilière enrichit la Ville

CAHIER CENTRAL

JEUDI 5 JANVIER 2006

L'ACTU EN FLASH

Fermeture du Grand Ecran Italie : Paris ne peut rien

LA SOCIÉTÉ Europalaces, propriétaire de la salle de 650 places, a fermé mardi le Gaumont Grand Ecran Italie, dans le XIII^e arrondissement et la Ville « ne peut rien contre cette fermeture » qui a suscité l'opposition de nombreux riverains cette semaine, a déclaré, mardi, Bertrand Delanoë, dans une lettre au collectif Sauvons le Grand Ecran.

« La convention signée par la Ville a malheureusement vu sa durée initiale, de vingt ans, ramenée à quinze ans par une décision prise en 1991 par Jacques Chirac, alors maire de Paris, et Jacques Toubon, alors maire du XIII^e », déplore Bertrand Delanoë dans cette lettre. Il relève par ailleurs que c'est « la commission départementale d'équipement commercial (Cdec) qui devra se prononcer prochainement sur l'avenir des espaces laissés libres du fait de la fermeture du Gaumont ».



Monsieur Renaud DONNEDIEU DE VABRES
Ministre de la Culture et de la Communication
MINISTÈRE DE LA CULTURE
3, rue de Valois
75033 PARIS CEDEX 01

Paris, le 25 Avril 2006

Objet : Grand Ecran Italie

Monsieur le Ministre de la Culture,

Nous nous permettons d'attirer à nouveau votre attention sur le projet de destruction du complexe cinématographique Gaumont Grand Ecran Italie, projet qui rencontre l'opposition des professionnels, des cinéphiles, des riverains, des élus, des commerçants du quartier, et de nombreuses associations.

Nous vous rappelons que la fermeture de la salle le 2 janvier dernier s'est faite en violation des accords passés avec la Ville de Paris, lesquels comportent pour l'exploitant une obligation de « participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement » au minimum jusqu'en novembre 2006 (Voir Annexe 1 : Cahier des charges - articles 8 à 11) ; et que sa vente à des surfaces commerciales a été décidée en l'absence de tout appel d'offres.

Pour se justifier, la société propriétaire EuroPalaces (fusion des enseignes Gaumont et Pathé depuis 2001) invoque notamment :

- ⇒ « une baisse importante de fréquentation en 2004 ». Or les chiffres démontrent qu'en 2004 le Grand Ecran Italie arrivait régulièrement dans le peloton de tête des salles parisiennes (2).
- ⇒ « une perte de 12% sur les entrées en 2005 ». Or non seulement la baisse pour ce cinéma s'avère conforme à la moyenne nationale (3), mais la salle affichait en 2005 des performances parfois supérieures à celles de ses concurrentes Paris-Périphérie (*) et (4) ;
- ⇒ une soi-disant « inéluctable concurrence des multiplexes » depuis 1997. Or rien n'a été fait pour contrer les effets de cette concurrence prévisible. Au contraire, le Grand Ecran Italie semble plutôt faire l'objet d'une tentative d'assassinat programmée de longue date (incohérences inexplicables dans sa programmation, abandon des dispositions du cahier des charges propres à renflouer la salle, etc...) (5).

Aussi permettez-nous d'émettre les plus graves réserves quant aux raisons objectives de la fermeture de ce cinéma classé en tête du groupe pour la qualité de ses services (6), intervenue en plein record d'affluence : + 191% en décembre 2005 - meilleur score de France - après une programmation longuement attendue en version française, aussitôt abandonnée pour la période des fêtes ! (Voir Annexe 4).

Est-il acceptable de rayer de la carte une telle salle, quelles que soient ses difficultés, sans aucune concertation ni étude comparative préalables, et sans que rien n'ait été tenté pour la sauver, sous le prétexte qu'elle serait déficitaire depuis trois ans (**) ?

Car à l'évidence ce n'est pas une salle ordinaire que l'on s'apprête à détruire : par ses exceptionnelles caractéristiques techniques la destinant à toutes formes de spectacles et manifestations (***), et sa position privilégiée au cœur de Paris, le Grand Ecran représente un véritable trésor national méritant d'être conservé pour les générations futures. Premier pôle économique et culturel de l'arrondissement, sa disparition définitive vouerait à une rapide désertification culturelle (****) un quartier déjà « peu favorisé en matière de cinéma » (Positif - Mars 2006) (7) et en équipements de qualité, tout en privant du même coup son public parisien, francilien et de province.

.../...

Est-il par ailleurs normal que le sort d'une salle de cette envergure, qui s'inscrivait à sa construction parmi les grands chantiers de l'Etat (Le Monde du 25/6/05) (8), dépende des décisions unilatérales d'un groupe dominant dans les secteurs de la production, de la distribution et de la diffusion, sans aucun contre-pouvoir des autorités publiques - comme le relève la revue Positif dans un récent éditorial (9) ? Ces mêmes autorités, qui ont en l'occurrence le devoir de faire préemption sur le site, pourraient être tenues pour responsables de « non assistance à patrimoine en danger ».

Sans oublier que si la vente des murs se réalisait à des fins commerciales au prix du marché actuel, les parisiens se verraient spoliés des avantages financiers consentis à l'époque par l'ancienne municipalité pour l'implantation de Gaumont. (**Cahier des charges - article 8**). L'argent public servirait alors à un intérêt privé.

A ce jour le Grand Ecran se trouve l'objet de nouvelles attaques : en effet des appels d'offres ont été lancés pour son démantèlement. Ceci malgré :

- ⇒ la convention en cours qui lie EuroPalaces et la Ville de Paris ;
- ⇒ l'absence d'autorisation de la CDEC pour le changement d'affectation des locaux ;
- ⇒ des offres de reprise de la salle actuellement à l'étude.

C'est pourquoi, au nom des centaines de milliers de spectateurs lésés par cette fermeture, relayés par les dizaines de milliers de signataires de la pétition, nous venons solliciter de votre haute bienveillance votre intervention d'urgence pour la préservation du Grand Ecran Italie.

Pourquoi attendre que tout soit trop tard pour que les professionnels du monde entier regrettent sa disparition, comme ce fut le cas pour le Gaumont Palace (place Clichy) détruit en 1972 ?

Plusieurs exploitants indépendants, persuadés de sa viabilité, s'étant portés acquéreurs du fond de commerce, nous demandons à nouveau la mise en place d'un véritable « plan de sauvetage » sous l'égide d'une commission indépendante (pouvoirs publics - professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle - consommateurs...), en vue de favoriser la reprise de l'activité dans un esprit d'objectivité.

Nous avons en effet de sérieuses raisons de craindre qu'EuroPalaces, du fait de sa position majoritaire au sein des circuits, ne pousse au découragement les candidats potentiels - ne serait-ce qu'en leur rendant difficile l'accès aux copies - et ne rende rapidement inutilisable la salle, restée jusqu'ici en parfait état de fonctionnement et immédiatement opérationnelle.

En l'absence de tout soutien de la part de la Mairie de Paris, et de volonté à faire appliquer le contrat qui la lie à EuroPalaces, c'est donc en vous que nous plaçons à présent nos espoirs. Vous seul pouvez empêcher l'irréversible. Cautionner la démolition de la plus belle salle de la capitale marquerait d'un trait noir la politique culturelle de notre pays sous votre mandat. Au contraire, apposer solidement votre signature pour conserver cet équipement d'exception contribuant à la renommée nationale voire mondiale du Cinéma Français, serait tout à l'honneur de votre Ministère.

Monsieur le Ministre de la Culture, confiants de pouvoir compter sur votre appui, nous sollicitons de votre part un rendez-vous pour un bon suivi de ce dossier urgent. Nous vous prions de recevoir l'expression de notre respectueuse considération.

L'association **Sauvons le Grand Ecran**
<http://sauvonslegrandecran.free.fr>

L'association **Sur les toiles de Paris**
cinema.memoire.et.sauvegarde.stp@tiscali.fr

13espritvillage – www.13espritvillage.com

L'association **Action Paris-Est** – actionparisEst@free.fr

Le collectif des **Restaurateurs de la Place d'Italie**

L'association des **Commerçants du quartier de la Butte-aux-Cailles**

Le collectif des **Salariés d'EuroPalaces** – <http://europalaces.over-blog.com>

Le collectif des **Journalistes du 13^{ème} arrondissement**

Théâtre 13 – www.theatre13.com

Ciné Reporter – www.silverscreens.com

Evene – Toute la culture – www.evene.fr